

**Communauté de Communes Bresse et Saône**  
**50 chemin de la Glaine – 01380 Bâgé-le-Châtel**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté**

Nombre de délégués      ➤ en exercice : 36    ➤ pour : 30  
   ➤ présents : 29      ➤ contre :  
   ➤ votants : 30        ➤ blanc :  
   ➤ abstention :

Date de convocation : 7 octobre 2025

**Séance du 13 octobre 2025**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 13 OCTOBRE à 18H30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse et Saône, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Replonges sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Président.

*Etaient présents les délégués suivants :*

Communes de	Arbigny	GRAS Daniel
	Asnières/Saône	WILLEMS Jean-Marc
	Bâgé-Dommartin	BERNIGAUD Christian-DIOCHON Eric-GAUTHERET Marie-Pierre
	Bâgé-le-Châtel	MALATERRE Jean-Louis
	Boissey	TIRREAU Andrée
	Boz	GIRAUD Alain
	Chavannes/Reyssouze	DOUARD Dominique
	Chevroux	SAVOT Dominique
	Feillens	BILLOUDET Guy-FAVRE Christian-CARILLIER Martine
	Gorrevod	JANIAUD Françoise
	Manziat	LARDET Denis-BERRY Florence-CATHERIN Christian
	Ozan	PESENTI Marie-Jeanne
	Pont-de-Vaux	BUGAUD Jean-Pierre-DELAY Françoise
	Replonges	VERNOUX Bertrand-ROBIN Pascale-PACCAUD Christine-MONTEGAT Raphaël
	Reyssouze	PELUS Agnès
	Saint-André-de-Bâgé	
	Saint-Bénigne	UNIA Emily-VILARD Philippe
	Saint-Etienne/Reyssouze	
	Sermoyer	PANCHOT Huguette
	Vésines	JULLIN Gilbert

*Etaient absents les délégués suivants :*

Madame Isabelle MERONI a donné pouvoir à Madame Marie-Pierre GAUTHERET pour voter en son nom.

Monsieur Jean-Jacques BESSON.

Madame Victoria POLI.

Monsieur Henri GUILLERMIN est suppléé par Madame Françoise JANIAUD.

Monsieur Laurent MARTIN.

Monsieur Christian GAULIN.

Monsieur Philippe PLENARD a donné pouvoir à Monsieur Gilbert JULLIN pour voter en son nom.

Monsieur Jean-Pierre MARGUIN.

Monsieur Gilbert JULLIN a été désigné secrétaire de séance.

**OBJET : Vente d'un terrain au Conseil Départemental de l'Ain pour le centre départemental des solidarités à Pont-de-Vaux.**

Par délibération de décembre 2021, le conseil communautaire a autorisé le Président, ou son représentant, à signer la vente d'un terrain d'une superficie de 300 m<sup>2</sup> - issus de la parcelle n° 302 - située au 5762 chemin des Nivres, section AE à Pont-de-Vaux - pour un montant de 34 500 € HT, soit 41 400 € TTC, avec le Conseil Départemental de l'Ain afin d'y installer le centre départemental des solidarités.

Le prix a été fixé à 115,00 € HT /m<sup>2</sup>.

Les travaux étant désormais terminés, le bornage exact a été réalisé et la surface est de 431 m<sup>2</sup>.

Il convient donc de revoir le montant initial de la vente, le prix étant erroné.

Vu le code général des collectivités territoriales

Considérant la nécessité de compléter la délibération de 2021 au regard de la surface réelle du terrain borné,

.../...

Envoyé en préfecture le 16/10/2025

Reçu en préfecture le 16/10/2025

Publié le

ID : 001-200071371-20251013-13102025\_123-DE



*Etant entendu que le Président ne prend pas part au vote,*

*Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

**AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer la vente d'un terrain d'une superficie de 431 m<sup>2</sup> - issus de la parcelle n° 302 - située au 5762 chemin des Nivres, section AE à Pont-de-Vaux - pour un montant de 49 565 € HT, soit 59 478 € TTC, avec le Conseil Départemental de l'Ain ou à toute autre personne morale ou physique qu'elle se substituerait, aux mêmes charges, prix et conditions, ainsi que tout document et acte à venir.

*Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Lyon.*

*Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.*

*Pour copie conforme*

*Le Président,*

